réal, au leader du conseil de la cité de Montréal et aux députés fédéraux des comtés intéressés."

Ai-je besoin d'ajouter, monsieur le président, qu'il est aujourd'hui admis que la ligne la plus courte pour relier Montréal au Transcontinental est celle qui passerait par Joliette et par Saint-Michel-des-Saints, dans le comté de Berthier?

Je n'ai pas l'intention de réitérer tous les arguments en faveur de ce projet d'importance nationale. Qu'il me suffise de référer au magistral exposé de cette question par l'honorable sénateur Casgrain à la Chambre haute, l'an dernier, que l'on trouvera dans le hansard du Sénat de février 1929, ainsi qu'aux discours prononcés dans cette Chambre par mon prédécesseur, M. le juge Denis, durant la dernière décade.

J'ajouterai cependant que cette voie projetée aurait pour effet d'ouvrir un des plus beaux centres de tourisme de la province de Québec. On estime que cette nouvelle industrie du tourisme rapporte au pays plus de 300 millions de piastres par année. Il est donc d'importance nationale de prendre les moyens d'attirer chez nous le plus grand nombre possible de touristes, en leur facilitant l'accès aux endroits de villégiature les plus recherchés. Et je ne sache pas qu'il y ait de plus beaux endroits que cette partie des Laurentides qui traverse le nord du comté de Joliette, qui longe également, dans le comté de Berthier. ces magnifiques paysages des Sept-Chutes, et se prolonge jusqu'à Saint-Michel-des-Saints, toujours dans un décor merveilleux, au milieu de beautés romantiques, et autour de nombreux lacs que le grand poète Lamartine n'aurait pas dédaigné de chanter. Un grand nombre de touristes ont pris l'habitude de visiter pendant la belle saison ces régions de chasse et de pêche du nord des comtés de Joliette et de Berthier, et chaque année ils y reviennent plus nombreux.

Parlant du tourisme, me serait-il permis de faire humblement une suggestion, de jeter une idée qui serait peut-être de nature à germer dans bien des esprits et à se réaliser plus tard? Je crois qu'il serait dans l'intérêt de toute la nation d'adjoindre au ministère de l'Intérieur, par exemple, qui possède déjà un outillage admirable et parfait pour annoncer nos richesses nationales, un département du tourisme sous la direction d'un haut commissaire, comme en France, auquel pourraient être adjoints des commissaires du tourisme qui auraient leur résidence dans quelques-uns des principaux centres des Etats-Unis, le pays le plus sympathique au Canada. Si nous avions un tel département du tourisme, nous pourrions faire annoncer ces belles régions que visitent chaque année des milliers de touristes, touristes qui pourraient être dirigés partout où il fait bon de vivre en été, depuis la Gaspésie ensoleillée—si bien décrite, si bien chantée par vous, monsieur le président, dans l'admirable étude que vous avez publiée récemment à l'occasion du quatrième centenaire de la civilisation en Amérique—jusque dans les Laurentides où les montagnes sublimes nous font rêver des cieux.

Monsieur le président, je disais au commencement de mes observations que le présent budget favorise la classe agricole. L'autre jour, un honorable député attirait l'attention du Gouvernement sur le fait qu'un wagon de légumes, provenant des Etats-Unis et expédié dans l'Ouest canadien, avait été frappé d'un droit de douane trois fois plus élevé qu'auparavant. Certains députés, enclins sans doute à critiquer le budget, diront peut-être à la classe ouvrière qu'avec le nouveau tarif protecteur certains légumes ou certains fruits se vendront quelques sous plus cher. Le tarif préférentiel pourvoit d'abord à de nouveaux approvisionnements, à des conditions éminemment favorables, venant des Bermudes et des Antilles.

L'on dénoncera les droits protecteurs imposés sur les fruits et les légumes provenant des Etats-Unis. Il y a d'abord cet avantage, qui est accordé à l'ouvrier, de l'entrée au pays de fruits et de légumes des Bermudes et des Antilles sous un tarif réduit. Quant à la protection même contre les produits des Etats-Unis, elle aidera la classe agricole et en définitive la classe ouvrière. Celle-ci n'a-t-elle pas tout intérêt à se protéger contre la migration des populations rurales vers les centres urbains et industriels? La meilleure façon d'empêcher la migration des fils de cultivateurs vers les villes, c'est de fournir à la classe agricole le moven de vivre des produits de la terre. S'il faut la protéger pour parvenir à ce résultat, protégeons-là. C'est de la bonne politique.

L'aide que l'on apporte à la classe agricole sert en définitive à l'amélioration de la situation des ouvriers des villes. On a étudié récemment en cette Chambre le problème du chômage, mais le chômage ne sera-t-il pas augmenté du fait qu'un grand nombre de fils de cultivateurs, ne trouvant plus à s'employer sur la terre, s'en iraient dans les villes pour chercher à gagner leur vie? D'une telle migration il ne peut résulter que de l'encombrement, et je dirai même plus, monsieur le président, un encombrement dangereux.

Heureusement, le gouvernement a fait beaucoup pour les cultivateurs. Par la loi concernant l'industrie du sucre d'érable adoptée